



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 79857

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le référé rendu public, le 18 mars 2015, par la Cour des comptes, concernant les comptes et la gestion, pour les exercices 2008 à 2013, des quatre écoles de formation relevant du ministère de la justice. La Cour estime qu'il faut encourager les collaborations et les mutualisations entre les quatre écoles pour la formation initiale comme pour la formation continue. Il lui demande si elle compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

Ainsi que le recommande la Cour des comptes, la collaboration et les mutualisations entre les écoles du ministère de la justice seront encouragées, tout en tenant compte de la diversité des publics formés. Des actions sont déjà conduites en ce sens : les quatre écoles font partie du réseau des écoles du service public (RESP). A ce titre, par exemple, l'ENM, l'ENG, l'ENAP et l'ENPJJ participent actuellement à un travail collaboratif destiné à réaliser une enquête sur l'état de l'e-formation dans les structures du RESP, devant aboutir à la réalisation d'un module de formation commun aux différentes écoles. En matière de formation initiale, la collaboration entre les quatre écoles se traduit par des actions très concrètes qui permettent aux élèves de participer à des échanges inter-écoles : des sessions communes de formation sont organisées depuis plusieurs années. En matière de formation continue, là encore, la collaboration et la mutualisation entre les quatre écoles du ministère de la justice est déjà une réalité. Elles proposent chaque année au sein de leur programme respectif des sessions ouvertes à l'ensemble des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79857

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3739

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8870